Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_012-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-012

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 4 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 26 février 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN

Était absent excusé non représenté : Delphine ROBINAULT.

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 1 Absents : 3 Votants : 15

A été nommée secrétaire de séance : Carol BERTHELOT

DÉLIBÉRATION N°2026-012

FINANCES LOCALES- SUBVENTION

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PAR L'ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR POUR 2026 – MODIFICATION

Vu la délibération n°2026-004 du 11 février 2026 portant attribution d'une aide financière à l'association relais de Matignon des Restos du Cœur,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu un des responsables du relais de Matignon des Restos du Cœur, monsieur FEROUELLE. Ce dernier effectue cette même démarche auprès de toutes les communes dans lesquelles il y a des familles bénéficiaires des aides des Restos du Cœur (1 famille, cela peut être 1 personne). Il précise qu'il s'agit majoritairement de personnes âgées seules.

Monsieur le Maire précise que le centre des Restos du Cœur de Saint-Brieuc regroupe 16 centres. Il distribue environ 1 200 000 de repas. Le centre de Matignon représente 5 % de l'activité du centre de Saint - Brieuc. Le centre de Matignon distribue environ 15 000 repas auprès de plus de 110 familles. 23 communes sont dans le périmètre du centre. Il y a 50 bénévoles au centre de Matignon.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_012-DE

Monsieur le Maire expose que la fréquentation du centre de Matignon est importante à cause de la crise économique et de ses répercussions sociales et économiques, qui poussent des personnes n'ayant jamais fréquenté les Restos auparavant, à le faire. Le responsable du relais a fait part de cette situation alarmante. La saison hivernale est entamée et les réserves alimentaires nécessitent d'être complétées pour être mieux équilibrées. Ils font donc appel à toutes les générosités pour faire face à la situation.

Du point de vue de la municipalité, la solution la plus évidente serait le versement d'une subvention. La gestion financière des restos du cœur est toutefois ainsi faite qu'une subvention est gérée sur le plan national, et affectée à l'ensemble de leurs missions sociales sur la totalité du territoire.

15 familles de Matignon sont actuellement secourues par le relais de Matignon. Monsieur le Maire propose de flécher l'aide sur le plan local comme les années précédentes : effectuer une aide sous forme d'ouverture de compte dans la limite fixée qui correspond aux besoins : produits alimentaires hors alcool.

Suite aux échanges avec l'un des responsables de l'association, et pour laisser de l'autonomie au relais, monsieur le Maire propose d'acquérir auprès de Super U, de Carrefour Express, de la Fée Bio et de Ecomiam situés à Matignon des comptes ouverts, pour une valeur totale de 3500 €, à dépenser dans les rayons alimentaires hors alcool. Ils seraient alors donnés à l'antenne de Matignon, qui procèdera aux achats. Cette somme sera répartie comme suit : comptes ouverts : 1900 € à utiliser au Super U, 800 € à utiliser à Carrefour Express, 400 € à utiliser à la Fée Bio, et 400 € à utiliser à Ecomiam. Ils auront une durée d'au moins 12 mois.

Monsieur le Maire propose d'y ajouter un reliquat non consommé durant l'année 2025 de 62,94 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'attribuer une aide au relais des restos du cœur de Matignon sous forme de comptes ouverts pour une valeur totale de 3500 € auquel s'ajoute une somme de reliquat de 62,94 € répartie comme suit :
- 1962,94 € à utiliser au Super U,
- 800 € à utiliser à Carrefour Express,
- 400 € à utiliser à la Fée Bio,
- 400 € à utiliser à Ecomiam.

DÉCIDE de les acquérir auprès de Super U, de Carrefour Express, de la Fée Bio, et de Ecomiam,

DIT que la dépense sera imputée au compte 65134,

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2026-004 du 11 février 2026.

Fait à Matignon, le 10 mars 2026
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON
Côtes d'Armor